

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 août 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-08-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-08-191

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 août 2020, avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**8.1 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de mobilier urbain.**

#### **REPORTER :**

**L'item 15.4**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-192

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 juillet 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère

Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 juillet 2020, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-08-193

### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE-JOSÉ ROMO.**

Attendu que la résolution 2020-06-162 autorise monsieur Romo à utiliser, les mercredis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse ligne gratuitement;

Attendu que monsieur Romo utilise le Carrefour des Générations les jeudis soirs de septembre à mai;

Attendu que les mesures de distanciation sociale en vigueur limiteront le nombre de personnes admises au Carrefour des Générations lors des soirées de danse en ligne;

Attendu que monsieur Romo soumet une demande au conseil, afin que ce dernier puisse prolonger la saison au parc Donald-Martin, soit pour septembre et octobre, si la température le permet, les samedis de 13h à 16h. En cas de pluie, demande de pouvoir remettre au dimanche;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Romo à prolonger l'animation de danse en ligne, pour les mois de septembre et octobre, les samedis de 13h à 16h. et autorise de pouvoir remettre au dimanche en cas de pluie;

Que monsieur Romo s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Romo.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES DE MRC SÉCURITÉ.**

MRC Sécurité, qui est composée d'agents de sécurité, d'agents d'intervention ainsi que d'agents patrouilleurs, soumet à la Ville d'Acton Vale une offre de services relativement à la surveillance de biens, personnes, d'équipement, bâtiment, édifices commerciaux, municipaux, gouvernementaux, propriété privée, chantier de construction, site, gardiennage général, événementiel, patrouille municipale, de quartier, ronde préventive, réponse d'alarme.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-08-194

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL JR. DESLAURIERS D'ESCOUADE ÉLITE INC.**

Attendu qu'à la séance ordinaire, tenue le 6 juillet dernier, résolution no. 2020-07-177, la Ville d'Acton Vale autorisait à monsieur Deslauriers à organiser des soirées d'activité Laser Tag sur la patinoire extérieure derrière l'aréna et le tout, selon le tarif du règlement 009-2019 en vigueur, soit;

<b>ACTIVITÉ - PATINOIRE EXTÉRIEURE</b>	
	<b>TARIF À COMPTER DU 01-05-2020 Plus taxes</b>
	<b>35,00 \$, par heure</b>

Attendu que monsieur Deslauriers soumet une nouvelle demande au conseil relativement à la tarification, en proposant un montant forfaitaire plutôt qu'un montant à l'heure pour la tenue de son activité;

Attendu que pour les douze (12) jours restants, soit du 30 juillet au 4 septembre 2020, à raison de deux (2) jours par semaine, monsieur Deslauriers propose de verser un montant forfaitaire de 1 000 \$;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale garde le statu quo relativement à la tarification en vertu du règlement de tarification en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-195

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MADAME ALEXANDRA YERLY.**

Attendu que madame Alexandra Yerly propose à la Ville d'Acton Vale, une collaboration de cinq (5) cours de yoga, répartis durant les prochaines semaines, soit de jour et de soir afin de rejoindre plus de monde possible, une visibilité de la part de la Ville dans le Journal La Pensée de Bagot et sur le site internet de la Ville;

Attendu que le tarif de madame Yerly pour offrir ses cours de yoga est de 87 \$ plus taxes, pour 1h15 de cours;

Attendu que madame Yerly propose également des cours d'aquaforme ou d'aquazumba à la piscine municipale, selon l'horaire de cette dernière et ce, au même coût que les cours de yoga, soit 87 \$ plus taxes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que compte tenu des délais trop courts, des coûts engendrés pour la mise en place de cette activité, la Ville d'Acton Vale n'entend pas donner suite à cette demande;

Que compte tenu de circonstances liées à la COVID-19, la Ville d'Acton Vale ne peut autoriser les cours d'aquaforme ou d'aquazumba à la piscine municipale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-196

**DEMANDE D'INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LE CHEMIN FOURNIER.**

Attendu qu'une demande d'installation de dos d'âne sur chemin Fournier est formulée à la Ville;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas faire l'Installation de dos d'âne sur le chemin Fournier;

Que la Ville d'Acton Vale installera son radar portatif à cet endroit;

Que la Ville fera part de la situation à la Sûreté du Québec et qu'une copie de la présente résolution leur soit transmise.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-08-197

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.7 - CONSTRUCTION DU GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.7 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 349 145.53 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 7;

De financer cette dépense de 349 145.53 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.7 – Construction du gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-198

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'ARTICLES POUR LE PROJET VÉLO-GARE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé des prix pour la fourniture d'articles pour le projet Vélo-Gare, tel que : une tour brumisateur, une station de réparation de vélos, une fontaine pour remplissage de bouteille d'eau;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 14 572 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à Tessier Récréo-Parc Inc. pour l'achat de fourniture pour le projet Vélo-Gare;

De financer cette dépense au poste 22-700-10-000 à même les sommes prévues à la convention d'aide financière FARR approuvée par la ministre des Affaires municipales et le l'Habitation;

De financer cette dépense à même les surplus affectés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-199

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 005-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juillet 2020, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 005-2020 « *Règlement 005-2020 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-200

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 003-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juillet 2020, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 003-2020 « Règlement numéro 003-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-201

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'est prévaluée des dispositions de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales afin de rendre conforme aux titres, l'assiette des voies publiques existantes, connues comme étant comprises dans l'emprise du 1<sup>er</sup> Rang;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour rédiger la déclaration d'attestation et de procéder à l'inscription au registre foncier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire, pour rédiger la déclaration d'attestation et de procéder à l'inscription au registre foncier, afin de régulariser le 1<sup>er</sup> Rang;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-08-202

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture de mobilier urbain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-203

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

• Salaires, REER pour le mois de juillet 2020	149 420.77 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de juillet 2020	207 444.81 \$
<b>Grand Total</b>	<b>356 865.58 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-204

**NOMINATION POSTE PERMANENT – ASSISTANT TRAITEMENT DES EAUX.**

Attendu le départ à la retraite d'un employé à l'usine de filtration, qui occupait le poste d'assistant – Filtration et épuration des eaux;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste d'assistant – Filtration et épuration des eaux et qu'un candidat a mentionné son intérêt au poste;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Jean-François Pereira, à titre d'assistant – Filtration et épuration des eaux. Monsieur Pereira occupera ses nouvelles fonctions à compter du 4 août 2020 et ses conditions de travail sont déterminées par la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-205

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DE STATUT D'UN  
POMPIER.**

Attendu le départ à la retraite d'un pompier, qui occupait la fonction d'officier;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne du poste d'officier et que trois candidats ont mentionné leur intérêt au poste;

Attendu que la convention collective prévoit, qu'à compétence égale, l'ancienneté détermine qui sera le titulaire du poste;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Michael Chagnon, à titre d'officier, sous réserve de la réussite de sa période de probation, qui sera d'une durée de 12 mois. La date de changement de statut sera le 4 août 2020. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-206

**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.**

Considérant la démission d'un pompier et suite au processus d'embauche, via les curriculum vitae reçus lors de l'affichage;

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Jean-François Poirier à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur Poirier a déjà complété sa formation de pompiers I et a 12 ans d'expérience. Sa date d'embauche sera le 4 août 2020. Toutefois, en raison de la situation liée à la COVID-19, l'examen pré-emploi sera fait en cours de probation et le maintien de l'emploi sera lié à la réussite de celui-ci. La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-207

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN – TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu que pour faire suite à la lettre d'entente incluse à la convention collective du SCFP et aux besoins d'employé temps plein au département des Travaux publics;



Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste d'employé des Travaux publics et mécanicien;

Attendu qu'un candidat qui occupe déjà un poste de temporaire depuis deux ans, a manifesté son intérêt pour obtenir le poste permanent;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Jérémy Chagnon-Morin, à titre d'employé des Travaux publics et mécanicien à temps plein, sous réserve de la réussite de la période d'adaptation. Monsieur Morin devra aussi éventuellement suivre la formation requise : P6B, d'un employé Classe 5 – Travaux publics et réussir celle-ci. Sa date d'entrée en fonction comme permanent et son changement de statut de Classe 3 à Classe 5 sera le 4 août 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-208

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC- SECTION LOCALE D'ACTON VALE.**

Considérant la convention collective signée entre les parties;

Considérant les lois applicables concernant les régimes complémentaires de retraite;

Considérant les discussions intervenues entre les parties;

Considérant l'article 23 de la convention collective;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat des pompiers du Québec – section locale d'Acton Vale, ayant pour objet « Implantation du régime de retraite (RRS-SPQ) »;

D'autoriser la directrice générale, la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, la conseillère Pierrette Lajoie et le directeur des incendies à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-209

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2020-2021 ».**

Attendu que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

Attendu que le montant total du projet pour 2020-2021 est de 23 085 \$;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale, comme mandataire et signataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à porter le financement de la totalité du projet d'acquisition au montant de 23 085 \$ incluant la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-210

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE GYMNASTIQUE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appels d'offres, des soumissions pour la fourniture d'équipements de gymnastique.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-211

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE, SAISON 2020.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton, saison 2020;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-08-212

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE, SAISON 2020.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, édition 2020;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale, saison 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 15.4 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2020-08-213

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC- APPEL D'OFFRES # CHI-20202022- ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium et PAX-XL8 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2021 au le 31 décembre 2022 et visant l'achat de de l'Hypochlorite de sodium et PAX-XL8 nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Que la Ville d'Acton Vale confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-08-214

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 151).**

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin que soit modifié la marge de recul avant minimale pour la zone 151;

Attendu que les lots visés par la demande sont situés dans la zone municipale 151 et que dans cette zone, la marge de recul avant minimale est de 7 mètres;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, pour modifier la marge de recul avant minimale de 7 mètres à 6 mètres, pour la zone 151.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... **VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date